

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr**Arrêté n° 44/2024**

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 relatif à l'exercice de la police municipale ainsi que l'article L2213-28 relative au numérotage des propriétés,

Considérant la nécessité de confirmer la numérotation de la propriété sise 2 Qter avenue du Docteur Poupon à Aunay-sous-Auneau en vue de compléter la base de données nationale utilisée pour les réseaux de fibre optique,

ARRETE**Article 1** : La numérotation de la voirie de l'immeuble est fixée comme suit :

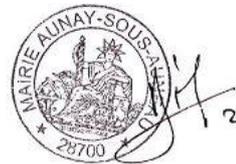
RÉFÉRENCE CADASTRALE	ADRESSE	CP	VILLE
AA 153	2 Qter avenue du Docteur Poupon	28700	AUNAY SOUS AUNEAU

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique et au propriétaire de l'immeuble.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le :
- La notification le : 29/10/2024
- L'affichage en Mairie et sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr le : 29/10/2024

Fait à Aunay-sous-Auneau,
Le 29/10/2024**Le Maire,
Robert DARIEN**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

Diffusion :

- La propriétaire (Mme LE GUEN)
- Le Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique
- Service du cadastre de Chartres